

**Aux affouagistes de la
Commune de Mollans sur Ouvèze**

Unité Territoriale
Tricastin Baronnies
Bureau de Buis les Baronnies
ZA La Palun
26 170 - BUIS LES BARONNIES
Tel / Fax : 04.75.28.16.86

Buis les Baronnies, le 6 février 2013

Objet : règles d'affouages.

Voici quelques règles et conseils pour la réalisation des affouages sur les parcelles en forêt Communale de Mollans sur Ouvèze.

De manière à faciliter cette exploitation, aucun bois n'est marqué. Le libre choix est donc laissé aux affouagistes. Malgré cela, il faut respecter certaines consignes :

* sur chaque cépée, **laisser 1 ou 2 brins**. Libre à vous de choisir le ou les brins restants en place. Il est donc conseillé, avant de démarrer la tronçonneuse, de bien regarder les bois et de faire son choix en ayant pris en compte tous les motifs de coupe de l'arbre.

* Il n'est pas conseillé de couper systématiquement les buis et genévriers non gênants à l'exploitation ou au débardage.

* les branches, non conservées, doivent être démontée et non mise en un seul tas.

* respecter les limites de votre lot.

* la revente des bois d'affouage est strictement interdite

Vous laissant le libre choix pour cette exploitation, il est bien évident que je me tiens à votre disposition pour tous renseignements au 04.75.28.16.86 ou en encore 06.65.17.23.63

Si des problèmes concernant l'exploitation ou le respect des règles doivent être observés, un arrêt complet de la session d'affouage sera opéré. Une désignation des brins à couper sera faite par le service forestier, ceci impliquant des impératifs de respect du martelage. En cas de non respect, des poursuites pourront être engagées.

Je compte donc sur vous pour exécuter cet affouage de la meilleure manière qu'il soit. N'hésitez pas à me contacter en cas de problèmes.

Le technicien opérationnel

NORBERT Michel